



PRÉFET
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
CHEF DU TERRITOIRE DES ÎLES WALLIS ET FUTUNA

AVIS DE MARCHÉ

Section I. Pouvoir adjudicateur

I.1 Nom et adresse

Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna
BP 16 - Havelu - 98600 UVEA
Tél : 00 681 72 27 27
Profil acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

I.2 Obtention du dossier

Les documents du marché sont disponibles gratuitement auprès de :

- L'Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna

Service des Finances – Cellule des marchés publics
BP 16 – Havelu - 98600 WALLIS-ET-FUTUNA
Tél : 00 681 72 11 16 - Courriel : marches-publics@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr

- soit en accès direct à l'adresse suivante: <http://www.marches-publics.gouv.fr/>

I.3 Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues

Le point de contact susmentionné

I.4 Type de pouvoir adjudicateur

Ministère ou toute autre autorité nationale ou fédérale y compris leurs subdivisions régionales ou locales

I.5 Activité principale

Services généraux des administrations publiques

Section II. Objet de la consultation

II.1 Étendue du marché

cœur de réseau Voix sur IP, sur l'île de Wallis et l'île de Futuna.

Numéro de référence : 2022-T-AO-34-00-SPT

II.2 Type de marché : Marché public de fournitures

II.3 Codes CPV Principaux :

64215000-6 Service de téléphonie
72710000-0 Service de réseau local
32500000-8 Matériel de communications

II.4 Lieux d'exécutions : 98600 Île de Wallis et île de Futuna

II.5 Informations sur les lots

Le contrat comporte un lot unique. La dévolution en lots séparés, dans le cas particulier, risque de rendre techniquement difficile ou financièrement coûteuse l'exécution des prestations. Le contrat est décomposé en trois tranches :

Tranche ferme - Achat, installation et pose du matériel

Optionnelle 1 - Formation des agents

Optionnelle 2 - Maintenance du matériel

II.6 Critères d'attribution

Critère Prix : 40 points

Valeur technique : 50 points

Délai : 10 points

II.7 Variantes

Les concurrents doivent présenter une offre entièrement conforme au dossier de consultation (solution de base). Mais ils peuvent également présenter, une offre comportant des variantes dérogeant aux dispositions du cahier des charges valant acte d'engagement, et au CCTP, à condition de ne pas dénaturer l'objet du marché et de respecter les orientations du CCTP.

II.8 Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes :

50% sur les Fonds propres du Territoire des Îles Wallis et Futuna - 50% sur le PIA et le FEI.

II.9 Visite du site

Sans objet.

Section III. Procédure

III.1 Type de procédure

La présente consultation est lancée selon la procédure d'appel d'offres en vertu des dispositions du décret n°57-818 du 22 juillet 1957 fixant les règles générales applicables aux marchés passés au nom des groupes de territoires, territoires et provinces d'outre-mer.

III.2 Date limite de réception des offres : **17 octobre 2022 à 12h00 (heure de Wallis)**

- **Soit transmission papier contre récépissé ou par pli recommandé avec A/R auprès de :**

Administration Supérieure des Îles Wallis et Futuna

Service des Finances – Cellule des marchés publics

BP 16 – Havelu

98600 WALLIS-ET-FUTUNA

Tél : 00 681 72 11 16 - Courriel : marches-publics@wallis-et-futuna.pref.gouv.fr

- **Soit transmission électronique**

La transmission électronique des plis se fera **uniquement** sur le profil acheteur de l'Administration Supérieure sur la plateforme (PLACE) à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr/>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à tous les documents transmis au pouvoir adjudicateur. La transmission des plis sur un support physique électronique tels que CD-ROM, DVD-ROM, clé USB, Courriel ou tout autre support matériel n'est pas autorisée.

Les pièces de la candidature et celles l'offre, doivent être transmises en seule fois, lors d'un seul et même envoi. Elles feront l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique transmis par la plateforme de dématérialisation.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente. Aussi, l'attention des candidats est attirée sur le fait qu'un second dépôt par un même signataire (même identifiant) se substituera au premier : il y a donc lieu d'adresser une nouvelle offre complète et non un additif.

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention : « copie de sauvegarde ».

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Les documents transmis par voie électronique pourront être re-matérialisés après l'ouverture des plis. Les candidats sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite du marché papier.

Les plis dont le téléchargement serait effectué après la date et l'heure limites précitées, ne seront pas retenus et feront l'objet d'un archivage.

La signature électronique des documents et du contrat, par le soumissionnaire, n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

En raison de l'épidémie de COVID19, les jours et horaires d'ouvertures pourront être soumis à modification et/ou restriction. Aussi, il vous est conseillé de déposer vos offres sur le profil acheteur de l'Administration Supérieure sur la plateforme (PLACE) à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.gouv.fr/> ou de nous contacter par téléphone (72.11.16) avant votre venue dans nos services.

III.3 Délais de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Section IV. Renseignements complémentaires

IV.1 Procédure de recours

Instance chargée des procédures de recours et service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

Tribunal Administratif des Îles de Wallis et Futuna

BP 600 - Mata'Utu - 98600 WALLIS

Tel.: 00 (681) 72.14.85 - Fax.: 00 (681) 72.14.86 - Courriel : tamatautu@mail.wf

IV.2 Date d'envoi du présent avis : 09 septembre 2022